

DÉCISION D'EXÉCUTION (UE) 2019/1616 DE LA COMMISSION**du 27 septembre 2019****concernant les normes harmonisées relatives aux équipements sous pression élaborées à l'appui de la directive 2014/68/UE du Parlement européen et du Conseil**

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 1025/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif à la normalisation européenne, modifiant les directives 89/686/CEE et 93/15/CEE du Conseil ainsi que les directives 94/9/CE, 94/25/CE, 95/16/CE, 97/23/CE, 98/34/CE, 2004/22/CE, 2007/23/CE, 2009/23/CE et 2009/105/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la décision 87/95/CEE du Conseil et la décision n° 1673/2006/CE du Parlement européen et du Conseil ⁽¹⁾, et notamment son article 10, paragraphe 6,

considérant ce qui suit:

- (1) Conformément à l'article 12 de la directive 2014/68/UE du Parlement européen et du Conseil ⁽²⁾, les équipements sous pression ou les ensembles visés à l'article 4, paragraphes 1 et 2, de ladite directive, qui sont conformes à des normes harmonisées ou à des parties de normes harmonisées dont les références ont été publiées au *Journal officiel de l'Union européenne* sont présumés conformes aux exigences essentielles de sécurité qui sont couvertes par ces normes ou parties de ces normes et qui sont énoncées à l'annexe I de ladite directive.
- (2) Par lettre M/071 du 1^{er} août 1994, la Commission a adressé au Comité européen de normalisation (CEN) une demande relative à l'élaboration, pour les équipements sous pression, des normes de produits et des normes horizontales à l'appui de la directive 97/23/CE du Parlement européen et du Conseil ⁽³⁾. Cette directive a été remplacée par la directive 2014/68/UE sans que soient modifiées les exigences essentielles de sécurité énoncées à l'annexe I de la directive 97/23/CE.
- (3) À la suite de la demande M/071, le CEN a élaboré les nouvelles normes harmonisées EN ISO 4126-2:2019 pour les dispositifs de sécurité pour protection contre les pressions excessives, EN ISO 15494:2018 pour les systèmes de canalisations en matières plastiques pour les applications industrielles et EN ISO 21028-2:2018 pour les récipients cryogéniques. La norme EN ISO 21028-2:2018 est nouvelle et remplace la norme EN 1252-2:2001. Afin de tenir compte de l'état de la technique, le CEN a modifié et révisé certaines des normes existantes. En particulier, le CEN a modifié les normes EN 13445-2:2014, EN 13445-3:2014, EN 13445-5:2014 et EN 13445-6:2014 pour les récipients sous pression non soumis à la flamme et les normes EN 13480-2:2017 et EN 13480-5:2017 pour les tuyauteries industrielles métalliques. Le CEN a également révisé les normes EN 1562:2012 et EN 1563:2011 pour la fonte, les normes EN 12516-1:2014 et EN 12516-4:2014 pour la robinetterie industrielle et la norme EN 13136:2013 pour les systèmes frigorifiques et pompes à chaleur.
- (4) La Commission a évalué avec le CEN si les normes relatives aux équipements sous pression telles qu'élaborées, modifiées ou révisées par le CEN sont conformes à la demande M/071.
- (5) Les normes relatives aux équipements sous pression telles qu'élaborées, modifiées ou révisées par le CEN satisfont aux exigences qu'elles visent à couvrir et qui sont énoncées à l'annexe I de la directive 2014/68/UE. Il y a donc lieu de publier les références de ces normes au *Journal officiel de l'Union européenne*.

⁽¹⁾ JO L 316 du 14.11.2012, p. 12.

⁽²⁾ Directive 2014/68/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché des équipements sous pression (JO L 189 du 27.6.2014, p. 164).

⁽³⁾ Directive 97/23/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 mai 1997 relative au rapprochement des législations des États membres concernant les équipements sous pression (JO L 181 du 9.7.1997, p. 1).

- (6) Les références des versions modifiées ou révisées des normes doivent être publiées pour les normes EN 13445-2:2014, EN 13445-3:2014, EN 13445-5:2014, EN 13445-6:2014, EN 13480-2:2017, EN 13480-5:2017, EN 1562:2012, EN 1563:2011, EN 12516-1:2014, EN 12516-4:2014 et EN 13136:2013. La norme EN 1252-2:2001 doit être remplacée par une nouvelle norme. Il est dès lors nécessaire de retirer du *Journal officiel de l'Union européenne* (*) les références des normes EN 13445-2:2014, EN 13445-2:2014/A1:2016, EN 13445-2:2014/A2:2018, EN 13445-3:2014, EN 13445-3:2014/A1:2015, EN 13445-3:2014/A2:2016, EN 13445-3:2014/A3:2017, EN 13445-3:2014/A4:2018, EN 13445-5:2014, EN 13445-6:2014, EN 13480-2:2017, EN 13480-5:2017, EN 1252-2:2001, EN 1562:2012, EN 1563:2011, EN 12516-1:2014, EN 12516-4:2014 et EN 13136:2013. Afin d'accorder aux fabricants un délai suffisant pour adapter leurs produits aux nouvelles normes applicables aux récipients cryogéniques ainsi qu'aux normes révisées relatives à la fonte, à la robinetterie industrielle et aux systèmes frigorifiques et pompes à chaleur, il convient de différer le retrait des références de ces normes.
- (7) La conformité à une norme harmonisée confère une présomption de conformité aux exigences essentielles correspondantes énoncées dans la législation d'harmonisation de l'Union à compter de la date de publication de la référence de cette norme au *Journal officiel de l'Union européenne*. La présente décision devrait donc entrer en vigueur le jour de sa publication,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Les références des normes harmonisées relatives aux équipements sous pression élaborées à l'appui de la directive 2014/68/UE et figurant à l'annexe I de la présente décision sont publiées au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Article 2

Les références des normes harmonisées relatives aux équipements sous pression élaborées à l'appui de la directive 2014/68/UE et figurant à l'annexe II de la présente décision sont retirées du *Journal officiel de l'Union européenne* à compter des dates indiquées dans ladite annexe.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 27 septembre 2019.

Par la Commission
Le président
Jean-Claude JUNCKER

(*) JO C 326 du 14.9.2018, p. 94.

ANNEXE I

N°	Référence de la norme
1.	EN 1562:2019 Fonderie — Fontes malléables
2.	EN 1563:2018 Fonderie — Fontes à graphite sphéroïdal
3.	EN ISO 4126-2:2019 Dispositifs de sécurité pour protection contre les pressions excessives — Partie 2: Dispositifs de sécurité à disques de rupture (ISO 4126-2:2018)
4.	EN 12516-1:2014+A1:2018 Robinetterie industrielle — Résistance mécanique des enveloppes — Partie 1: Méthode tabulaire relative aux enveloppes d'appareils de robinetterie en acier
5.	EN 12516-4:2014+A1:2018 Robinetterie industrielle — Résistance mécanique des enveloppes — Partie 4: Méthode de calcul relative aux enveloppes d'appareils de robinetterie en matériaux métalliques autres que l'acier
6.	EN 13136:2013+A1:2018 Systèmes frigorifiques et pompes à chaleur — Dispositifs de limitation de pression et tuyauteries associées — Méthodes de calcul
7.	EN 13445-2:2014 Récipients sous pression non soumis à la flamme — Partie 2: Matériaux EN 13445-2:2014/A1:2016 EN 13445-2:2014/A2:2018 EN 13445-2:2014/A3:2018
8.	EN 13445-3:2014 Récipients sous pression non soumis à la flamme — Partie 3: Conception EN 13445-3:2014/A1:2015 EN 13445-3:2014/A2:2016 EN 13445-3:2014/A3:2017 EN 13445-3:2014/A4:2018 EN 13445-3:2014/A5:2018 EN 13445-3:2014/A6:2019
9.	EN 13445-5:2014 Récipients sous pression non soumis à la flamme — Partie 5: Contrôle et essai EN 13445-5:2014/A1:2018
10.	EN 13445-6:2014 Récipients sous pression non soumis à la flamme — Partie 6: Exigences pour la conception et la fabrication des récipients sous pression et des parties sous pression moulés en fonte à graphite sphéroïdal EN 13445-6:2014/A2:2018
11.	EN 13480-2:2017 Tuyauteries industrielles métalliques — Partie 2: Matériaux EN 13480-2:2017/A1:2018 EN 13480-2:2017/A2:2018 EN 13480-2:2017/A3:2018

N°	Référence de la norme
12.	EN 13480-5:2017 Tuyauteries industrielles métalliques — Partie 5: Contrôle et essai EN 13480-5:2017/A1:2019
13.	EN ISO 15494:2018 Systèmes de canalisations en matières plastiques pour les applications industrielles — Polybutène (PB), polyéthylène (PE), polyéthylène de meilleure résistance à la température (PE-RT), polyéthylène réticulé (PE-X), polypropylène (PP) — Séries métriques pour les spécifications pour les composants et le système (ISO 15494:2015)
14.	EN ISO 21028-2:2018 Récipients cryogéniques — Exigences de ténacité pour les matériaux à température cryogénique — Partie 2: Températures comprises entre – 80 degrés C et – 20 degrés C (ISO 21028-2:2018)

ANNEXE II

N°	Référence de la norme	Date du retrait
1.	EN 13445-2:2014 Récipients sous pression non soumis à la flamme — Partie 2: Matériaux EN 13445-2:2014/A1:2016 EN 13445-2:2014/A2:2018	30 septembre 2019
2.	EN 13445-3:2014 Récipients sous pression non soumis à la flamme — Partie 3: Conception EN 13445-3:2014/A1:2015 EN 13445-3:2014/A2:2016 EN 13445-3:2014/A3:2017 EN 13445-3:2014/A4:2018	30 septembre 2019
3.	EN 13445-5:2014 Récipients sous pression non soumis à la flamme — Partie 5: Contrôle et essai	30 septembre 2019
4.	EN 13445-6:2014 Récipients sous pression non soumis à la flamme — Partie 6: Exigences pour la conception et la fabrication des récipients sous pression et des parties sous pression moulés en fonte à graphite sphéroïdal	30 septembre 2019
5.	EN 13480-2:2017 Tuyauteries industrielles métalliques — Partie 2: Matériaux	30 septembre 2019
6.	EN 13480-5:2017 Tuyauteries industrielles métalliques — Partie 5: Contrôle et essai	30 septembre 2019
7.	EN 1252-2:2001 Récipients cryogéniques — Matériaux — Partie 2: Exigences de ténacité pour des températures comprises entre - 80 °C et - 20 °C	30 mars 2020
8.	EN 1562:2012 Fonderie — Fontes malléables	30 mars 2020
9.	EN 1563:2011 Fonderie — Fontes à graphite sphéroïdal	30 mars 2020
10.	EN 12516-1:2014 Robinetterie industrielle — Résistance mécanique des enveloppes — Partie 1: Méthode tabulaire relative aux enveloppes d'appareils de robinetterie en acier	30 mars 2020
11.	EN 12516-4:2014 Robinetterie industrielle — Résistance mécanique des enveloppes — Partie 4: Méthode de calcul relative aux enveloppes d'appareils de robinetterie en matériaux métalliques autres que l'acier	30 mars 2020
12.	EN 13136:2013 Systèmes frigorifiques et pompes à chaleur — Dispositifs de limitation de pression et tuyauteries associées — Méthodes de calcul	30 mars 2020